

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES  
VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
30/05/2024

Nombre de conseillers  
municipaux  
En exercice : 29  
Présents : 23  
Procurations : 04  
Votants : 27

**OBJET :**

**PATRIMOINE**

**Acquisition des Arènes  
Parcelle BL 182**

En l'an deux mille vingt-quatre et le cinq juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

**Présents :**

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOISDRON Gisèle, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. COSTE Jean-François, Mme BOISORIEUX Michèle, Mme OHN Christiane, M. INGHAM John, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, M. PARAYRE Jean, , Conseillers Municipaux.

**Absent(s) ayant donné procuration :**

M. VILA-PASOLA Marti, ayant donné procuration à Monsieur José ANGULO,  
M. BORREILL Philippe, ayant donné procuration à Monsieur Michel COSTE, Maire  
Mme BOURDIN Géraldine, ayant donné procuration à Madame Sophie MENAHEM,  
Mme QUER Martine, ayant donné procuration à Monsieur Patrick PUIGMAL

**Absent(s) :**

M. REDONDO Simon, conseiller municipal,  
M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine

Les arènes actuelles de Céret ont été inaugurées en 1922 mais la tradition taurine est présente dans la ville depuis au moins 1577 sous la forme de courses de taureaux. La ville est membre de l'Union des villes taurines françaises.

Les arènes ont aussi accueilli de mémorables manifestations culturelles tel le festival « Les Méditerranéennes ».

Elles sont l'un des emblèmes patrimoniaux de la ville, leur potentiel d'usage est considérable.

La parcelle BL 182 rue Cami Ral d'une superficie de 7147 m2 au sol supporte les arènes de la ville de 4000 places, ainsi que des locaux annexes.

Situées en plein de cœur de ville, elles représentent un atout stratégique exceptionnel pour le rayonnement et le développement de la ville.

La réhabilitation des arènes permettrait une utilisation étendue, et surtout la conservation patrimoniale qui est très importante étant donné la rareté de ce type de monument architectural.

L'acquisition apparait donc comme primordiale pour l'intérêt de la ville, permettant une utilisation plus générale avec l'organisation d'événements dans ce nouvel espace.

L'avis du service des domaines en date du 16 mars 2023 formule une valeur vénale du bien à 350 000.00 Euros. Les frais de notaire en sus seront à la charge de la commune.

Le prix de vente négocié des arènes à la commune s'élève à la somme de 420 000.00 Euros.